

Programme de revitalisation – Ville de Valcourt

Usages autorisés par zone



Zone R-9

Rue Cousineau, Place André-Marcoux:

- Habitations unifamiliales isolées
- Possibilité d'un bureau intégré à l'habitation¹
- Possibilité d'un service intégré à l'habitation¹

Terrains assujettis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration* numéro 615
Secteur PIIA-2 : Boisé du Ruisseau

Crédit de taxes foncières pouvant aller jusqu'à 8000\$²

Zone R-10

Rue Dépôt:

- Habitations unifamiliales isolées
- Habitations unifamiliales jumeléesp
- Habitations bifamiliales isolées
- Possibilité d'un bureau intégré à l'habitation¹
- Possibilité d'un service intégré à l'habitation¹

Terrains assujettis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration* numéro 615
Secteur PIIA-2 : Boisé du Ruisseau

Crédit de taxes foncières pouvant aller jusqu'à 8000\$²

Zone R-11

Place de la Samare:

- Habitations multifamiliales isolées
- Habitations multifamiliales jumelées

Terrains assujettis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration* numéro 615
Secteur PIIA-3 : Cadre bâti existant relativement homogène

Crédit de taxes foncières pouvant aller jusqu'à 15 000\$²

#	Terrains à vendre par la Ville de Valcourt (Projet Boisé du Ruisseau)
	Terrains de propriété privée (Place de la Samare)

¹Certaines conditions s'appliquent (Voir le Règlement numéro 560 de zonage, Article 4.3 pour les détails)
²Conditionnellement au respect des conditions énumérées au Règlement numéro 618 (*Programme de revitalisation dans la Ville de Valcourt*)